

À une séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri tenue au Centre municipal au lieu et heure ordinaires de ce conseil, le mardi 7 août 2018, conformément à l'article 145 du Code municipal, sont présents : messieurs Alain Castonguay, Marco Lizotte, Gaston Roy, Noël Alexandre, Roland Lévesque et Frédéric Dionne formant quorum sous la présidence de son honneur monsieur le maire Frédéric Lizotte, présent à la séance ainsi que monsieur Pierre Leclerc, directeur général.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire Frédéric Lizotte constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

224-2018

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture a été faite à cette séance;

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay
Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Approbation des comptes
5. Comité de développement
6. Comité de la Famille et des Aînés
7. Refinancement d'un montant de 111 000 \$ relatif à un emprunt échéant le 20 novembre 2018
8. Programme d'aide à la voirie locale
9. Fauchage aux abords des routes et des rues
10. Demande de l'école – Rentrée scolaire le 30 août 2018
11. Financement pour les esquisses
12. Budget révisé 2018 — OMH
13. Désignation d'un répondant en matière d'accommodements – Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes
14. Programmation révisée (Finale) de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018)
15. Soumission JPC – clôture belvédère
16. Décision concernant la plainte déposée au MAMOT contre le maire monsieur Frédéric Lizotte
17. Dossier à la Commission municipale du Québec – Plainte de madame Lise Viens (Honoraires avocats, comptables et crédits disponibles)
18. Correspondance
19. Période de questions
20. Tournoi de pétanque à St-Pascal
21. Levée de l'assemblée

225-2018 **Adoption du procès-verbal**

Monsieur le maire Frédéric Lizotte s'informe auprès des membres du conseil, à savoir s'ils ont reçu la copie du procès-verbal du 10 juillet 2018.

Comme il appert et a été reconnu que chacun a reçu copie du procès-verbal,

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy
Et résolu unanimement de le ratifier et de l'adopter.

À titre de directeur général/secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri, je soussigné, Pierre Leclerc, atteste que la municipalité dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées au mois de juillet 2018, et ce, telles que présentées. (Voir résolutions numéro 184-2018 et 239-2018). Le directeur a informé les élus que suite aux dépenses à venir; le surplus libre devrait diminuer d'environ 300 000 \$.

Pierre Leclerc, directeur général

Le rapport de l'état des activités financières de la municipalité et du Site d'enfouissement au 30 juillet 2018 ont été déposés et remis aux membres du conseil.

226-2018 **Approbation des comptes**

Administration générale

ADMQ Zone-11	Colloque	65.00 \$
Canadien National	Signaux lumineux	34.49 \$
Capitale assureur	Assurance collective	1 335.96 \$
Grossiste M.R. Boucher	Tuyaux J.C Drapeau	847.11 \$
Hydro-Québec	Centre	296.62 \$
	Enseigne	88.12 \$
	Lumières	415.31 \$
Vaillancourt Émie	Journée intergénérationnelle	51.73 \$
Produits Suncor	Essence	269.97 \$
Asistoinc.	Projet eau potable	2 420.22 \$
Bell Canada	Service	408.75 \$
Bell Mobilité	Service	278.94 \$
Centre formation C.P.G.	Défibrillateur	3 024.42 \$
Construction SEAO	Projet eau potable	213.21 \$
Dufresne, Hébert etc...	Services juridiques	11 140.36 \$
Gaétan Bolduc	Rép. eau potable	20 901.14 \$
Postes Canada	Timbres, média poste	369.65 \$
Visa Desjardins	Congrès DG	576.00 \$
Lizotte Frédéric	Journée intergénérationnelle	52.86 \$
RACJQ	Permis	89.00 \$
Hydro-Québec	Eaux usées	1 216.57 \$
Leclerc Pierre	Déplacements	159.54 \$
Anctil Marc	Téléphone	425.39 \$
Salaires	Juillet	22 100.43 \$
Alim. Louis Grenier	Journée intergénérationnelle	27.46 \$
Alim. Lucien Dubé	Glace, tue-guêpes	25.91 \$
Buro Plus	Fournitures bureau	237.99 \$
Camionnage Alain Benoit	Fosses septiques	8 481.65 \$

Dionne Nicole	Journée intergénérationnelle	87.06 \$
FQM	Renouvellement membre	220.50 \$
Fonds inf. du terr.	Mutations	16.00 \$
Groupe Dynaco	Peinture béton, engrais	471.34\$
IDC	Fourniture bureau	87.33 \$
Landry Raynald	Vitres	45.00 \$
Mécanique martin	Pneus, lumières remorque	431.74 \$
MRC	Inspection régionale	4 502.62 \$
Pavage Francoeur	Asphaltage rues	14 646.67 \$
PG Solutions	Chèques	366.77 \$
Plomberie Chouinard	Bornes sèches	1 106.51 \$
R.M.G. Prévention	Réparation treuil, harnais	425.41 \$
Site enfouissement	Quote part	4 885.83 \$
Société mut. Prév.	Adhésion juillet	287.44 \$
Ville St-Pascal	Matières résiduelles	8 985.47\$
	Reddition Recyc-Québec	97.49 \$
Équip. Patrick Bérubé	Travaux d'asphaltage	<u>9 052.57 \$</u>

Total **121 269.55\$**

Solde dans EOP : **360 491.05 \$**

Solde dans EOP – Avantages **3 594.59 \$**

Site d'enfouissement

Hydro-Québec	Électricité	<u>763.10 \$</u>
--------------	-------------	------------------

Total **763.10 \$**

Solde dans EOP : **114 597.55 \$**

Solde dans EOP – Avantages **102 762.73 \$**

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie de cette liste avant la séance du conseil, les comptes n'ont pas été lus. Monsieur le maire Frédéric Lizotte a mentionné le solde des comptes à payer, le solde aux livres et a demandé aux membres du conseil s'ils avaient des questions concernant ces comptes.

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte

Et résolu unanimement que les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés et payés à qui de droit.

227-2018 **Comité de développement**

Monsieur Alain Castonguay, conseiller, informe les membres du conseil qu'étant donné la période des vacances; aucune rencontre n'a été tenue.

228-2018 **Comité de la Famille et des Aînés**

Monsieur Frédéric Dionne, conseiller, informe le conseil que la Journée des Philipéens, Philipéennes aura lieu le 16 septembre 2018 à 10 h 30.

229-2018 **Refinancement d'un montant de 111 000 \$ relatif à un emprunt échéant le 20 novembre 2018**

Attendu que, conformément à l'article 1065 du code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite;

Attendu que les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

Attendu que l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci.

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Et résolu unanimement que : conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

230-2018 **Programme d'aide à la voirie locale**

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que : le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports.

Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

231-2018 **Fauchage aux abords des routes et des rues**

Attendu que la municipalité n'a reçu aucune soumission sur les cinq soumissionnaires invités. Le conseil va contacter des personnes pour faire exécuter les travaux.

232-2018 **Demande de l'école – Rentrée scolaire le 30 août 2018**

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy

Et résolu unanimement que : le conseil accepte de louer gratuitement la salle le 30 août prochain pour la rentrée scolaire.

233-2018 **Financement pour les esquisses**

La demande de financement pour les esquisses est acceptée par la MRC de Kamouraska; le directeur général a communiqué avec madame Jeanne Maguire de la MRC de Kamouraska et une rencontre est prévue en août 2018.

234-2018 **Budget révisé 2018 – OMH**

Le directeur dépose le budget révisé 2018 de l'OMH,

Proposé par : monsieur Gaston Roy

Et résolu unanimement que : le conseil accepte ce budget révisé en date du 3 juillet 2018.

235-2018 **Désignation d'un répondant en matière d'accommodements – Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de**

L'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte

Et résolu unanimement que : Monsieur Alain Castonguay soit désigné.

236-2018

Programmation révisée (Finale) de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018)

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe de l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018.

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy

Et résolu unanimement que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que les ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommage et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à ses biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations et infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvés par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente que la programmation des travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Cette résolution annule et remplace les résolutions suivantes :

7-2015, adoptée le 13 janvier 2015,
66-2015, adoptée le 3 mars 2015,
237-2015, adoptée le 6 octobre 2015,
264-2016, adoptée le 4 octobre 2016,
33-2017, adoptée le 7 février 2017,
111-2017, adoptée le 2 mai 2017,
200-2017, adoptée le 27 juillet 2017
278-2117, adoptée le 3 octobre 2017

237-2018 **Soumission JPC – clôture belvédère**

Pour faire suite à la présentation de la soumission de la firme Les Entreprises JPC pour la confection d'une clôture décorative de 100 pi en acier galvanisé.

Il est proposé par : monsieur Frédéric Dionne

Et résolu unanimement que : le conseil accepte la soumission numéro 18-270 REV du 19 juillet 2018 des Entreprises JPC pour la confection d'une clôture en acier galvanisé d'une longueur de 100 pieds pour le belvédère, le modèle choisit est la photo numéro 2; au prix de 13 593.64 \$ + 825 \$ (Plan d'atelier) + 880 \$ (Transport) = 15 298.64 \$ plus taxes.

La clôture devra respecter toutes les normes de sécurité exigées par la MMQ. (Voir courriel transmis le 6 août 2018 aux Entreprises JPC). Non inclus : l'inspection et l'installation.

238-2018 **Décision concernant la plainte déposée au MAMOT contre le maire monsieur Frédéric Lizotte**

La municipalité a eu la conclusion finale du dossier par appel téléphonique de monsieur Denis Côté du MAMOT indiquant qu'il n'y aurait aucune suite dans cette plainte et aucune accusation n'a été retenue. La décision avait été prise bien avant vendredi le 13 juillet 2018; mais le MAMOT attendait la fin du procès pour ne pas interférer dans celui-ci.

239-2018 **Dossier à la Commission municipale du Québec – Plainte de madame Lise Viens (Honoraires avocats, comptables et crédits disponibles)**

Considérant que suite à la plainte déposée par Madame Lise Viens à la Commission municipale du Québec concernant le maire, monsieur Frédéric Lizotte;

Considérant que suite à cette plainte le conseil a adopté la résolution 99-2018;

Considérant que suite à la réception des dernières factures des comptables 6 409.86 \$ et des avocats 12 164.85 \$; les crédits disponibles dans le budget 2018 pour payer ces factures et les suivants sont insuffisants;

Considérant qu'un montant de 250 000 \$ a déjà été autorisé à être prélevé dans le surplus accumulé libre de 346 975.90 \$ pour les travaux au réservoir d'eau potable. (Voir résolution 182-2018) :

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy

Et résolu unanimement que : le conseil autorise le directeur général à s'approprier les sommes nécessaires pour le paiement des présentes factures soit pour la firme Mallette au montant de 6 409.86 \$, pour la firme Dufresne, Hébert, Comeau au montant de 12 164.65 \$. Les montants seront pris à même le surplus accumulé libre. (Le total des factures reçues en date du 7 août 2018 concernant la plainte; est de 32 494.68 \$)

240-2018 **Correspondance**

Les membres du conseil ont pris connaissance des documents suivants :

- Dossier de M. Christophe Lemieux : Un compte rendu de la rencontre entre M. Lemieux, M. Lévesque et le D.G. a été fait aux élus.

Afin qu'ils soient soumis à la connaissance des membres du conseil avant de les déposer aux archives.

241-2018 **Période de questions**

Toutes les réponses aux questions posées ont été données lors de la séance.

242-2018 **Tournoi de pétanque à St-Pascal**

Monsieur Gaston Roy, conseiller, félicite l'équipe gagnante composée de Madame Denise Caron, Monsieur François Dionne et Monsieur Denis Morin ainsi que les deux autres équipes de pétanque qui ont représenté la municipalité lors d'un tournoi qui se déroulait à St-Pascal.

243-2018 **Levée de l'assemblée**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte

Et résolu unanimement que : la présente séance soit levée à 20 h 29.

Frédéric Lizotte,
Maire

Pierre Leclerc
Directeur général

Je, Frédéric Lizotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.